

dans lequel le Canada et son territoire seraient inévitablement impliqués. La présence et la disponibilité immédiate de forces classiques suffisantes que pourrait employer l'OTAN en Europe est importante si l'on veut assurer une force de dissuasion digne de ce nom et un certain délai pour les négociations au cas où des hostilités limitées viendraient à éclater. Selon ces témoins, une attaque nucléaire massive préméditée contre l'Amérique du Nord est peu probable, et le principal risque de guerre nucléaire—qui est le seul genre de guerre où le Canada serait touché directement—réside dans l'escalade d'un conflit en Europe.

Le comité reconnaît la validité de cet argument.

*Le Canada dépense-t-il trop pour sa défense?*

Plusieurs témoins ont fait valoir que le Canada dépense trop pour sa défense. D'autres en sont venus à la même conclusion en considérant que le Canada est le seul membre de l'Alliance, à part les États-Unis, à maintenir des troupes sur trois plans: en Europe; en mer; pour la défense de l'Amérique du Nord. Certains témoins se sont limités à recommander une réduction de ces dépenses, attendu que, selon eux, le Canada n'est pas directement menacé. D'autres ont proposé d'affecter à l'aide extérieure les économies ainsi réalisées, et d'autres encore, à l'aménagement du territoire canadien.

De l'avis du Comité, il est difficile de juger objectivement de cette question. Le critère sur lequel on se fonde le plus souvent est le rapport entre les dépenses de défense et le produit national brut par tête. D'après ce critère de comparaison, le total des dépenses de défense du Canada à tous les chefs, y compris le maintien de la paix, est l'un des plus bas de l'OTAN, alors que lorsque le Canada a envoyé des troupes en Europe pour la première fois, en 1950, son apport était l'un des plus importants. Mais le Comité juge que ce critère manque de précision, parce qu'il fait intervenir le coût d'importantes troupes de sécurité intérieure que maintiennent certains pays, et le coût d'activités militaires que d'autres pays exercent à l'extérieur du secteur de l'OTAN, et qu'il ne tient pas compte du caractère différent des besoins en matière d'aménagement.

Le Comité croit toutefois que, en comparaison des autres pays, membres ou non de l'OTAN, les dépenses que le Canada consacre à sa défense ne sont pas élevées outre mesure.

Les forces canadiennes sont réparties sur trois théâtres au sein de l'OTAN, mais leur nombre dans chaque cas n'est pas excessif. Le Comité est d'avis que toute nouvelle conclusion concernant la nature et la situation de l'activité canadienne en matière de défense doit se fonder sur des considérations de sécurité et d'ordre politique. Il ne s'ensuit pas que le Comité en ait conclu à l'impossibilité de comprimer ses dépenses au chapitre de la défense.

*L'OTAN est-elle une tribune valable?*

Le Comité a appris de témoins expérimentés, en Europe, que le Conseil de l'OTAN constitue un excellent centre de consultation politique. Grâce à ce dispositif, qui prend constamment de l'ampleur, les petits pays, surtout quand ils agissent de concert, peuvent exercer une influence beaucoup plus persuasive que lorsqu'ils procèdent de façon bilatérale.

*Le retrait du Canada nuirait-il sensiblement à l'OTAN?*

A maintes reprises, on a soutenu devant le Comité que, si le Canada retirait ou diminuait appréciablement ses forces en Europe, les États-Unis ou